

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 12 Décembre 2014 à 20H00

L'an deux mil quatorze, le 12 décembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **BEZIER Marie-Christine**

Secrétaire : Christine OUDART

1. Approbation du Procès-Verbal du 7 novembre 2014

2. Participation financière aux frais de scolarisation (délibération 052-2014)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de participation financière aux dépenses scolaires reçue de la ville de CHATEAU GONTIER.

La Ville de CHATEAU GONTIER sollicite l'accord de la commune et la prise en charge de la scolarisation en maternelle de l'enfant Yumi XIONG et en primaire de l'enfant Lisa COLLINET domiciliés à HOUSSAY, pour l'année scolaire 2013-2014, pour un montant de 1 482.55 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Refuse de participer aux frais de scolarisation de l'enfant Yumi XIONG et de l'enfant Lisa COLLINET, scolarisés à l'école Jean Guehenno, aux motifs que la commune de Houssay dispose d'une capacité d'accueil suffisante et de moyens humains suffisants dans son école publique et, les parents ne font état d'aucune situation dérogatoire reconnue.

Charge Monsieur le Maire d'en informer la commune.

3. Travaux de Rénovation de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal a donné son accord pour engager des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, rénovation énergétique, ainsi que de la cuisine et des toilettes, pour répondre aux normes d'accessibilité.

Via le site de la communauté de commune, une procédure d'appel d'offre est lancée.

4. Participation financière de la commune aux centres de loisirs

*Centre de loisirs de Villiers Charlemagne

Le Maire rappelle au Conseil Municipal par délibération en date du 14 mars 2014 que la commune de HOUSSAY participe à hauteur de 7.50 € par jour et par enfant au déficit du Centre de Loisirs.

Pour information, le coût pour l'année 2014 s'élève à 2103.75 € pour 280.5 jours au Centre de Loisirs et 20 enfants.

*Centre de loisirs de Loigné Sur Mayenne

Monsieur le Maire rend compte du bilan financier du centre de loisirs de LOIGNE SUR MAYENNE de juillet 2014 et de la demande de participation qui s'élève à 5.33 € par jour et par enfant.

Pour la commune 8 enfants ont participé au centre de loisirs de juillet, soit 56 jours, pour un montant à la charge de la commune de 298.48 €

La commune de Loigné sur Mayenne va ouvrir un centre de loisirs le mercredi après-midi et la 1^{ère} semaine des vacances scolaires, à compter de janvier 2015. La fréquentation est ouverte aux enfants de HOUSSAY, en cas de signature d'une convention. Le Conseil municipal reporte à une date ultérieure sa décision, dans l'attente d'une rencontre avec les Maires de Villiers Charlemagne, Loigné sur Mayenne et Saint Sulpice (dans le cadre du RPI).

Le maire clôt la séance à 23H45